



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 27 JUIN 2019 À 18 HEURES 30**  
**SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 36  
absents représentés : 13  
absentes : 5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 19 juin 2019 s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Pierre PECASTAINGS, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

**Absents représentés :**

M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Christine TOULAN-ARRONDEAU a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER.

**Absentes :** Mesdames Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Stéphanie MORA-DAUGAREIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre PECASTAINGS.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL**  
**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

**1) Travaux hors compétence - Commune de Bénèsse-Marenne**

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour l'opération de réaménagement de la route de Sarailot et la rue des Écoles portant sur l'aménagement de cheminements piétons et de traversées piétonnes, la réfection intégrale de la chaussée et l'aménagement d'un plateau surélevé aux carrefours de ces deux voies.

<i>Sections - Articles</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement : Article 4581193 : travaux hors compétence Bénésse-Maremne	+ 12 000,00 €	
Investissement : Article 4582193 : travaux hors compétence Bénésse-Maremne		+ 12 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## 2) Travaux hors compétence - Commune de Saubrigues

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour l'opération de réaménagement de la route de La Rochelle portant sur la création d'un plateau ralentisseur et rétablissement de la liaison piétonne vers le bourg.

<i>Sections - Articles</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement : Article 45811916 : travaux hors compétence Saubrigues	+ 12 000,00 €	
Investissement : Article 45821916 : travaux hors compétence Saubrigues		+ 12 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## 3) Travaux hors compétence - Commune de Saint-Vincent de Tyrosse

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour la réfection de la chaussée avenue Poun de Burry.

<i>Sections - Articles</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement : Article 45811914 : travaux hors compétence Saint Vincent de Tyrosse	+ 2 000,00 €	
Investissement : Article 45821914 : travaux hors compétence Saint Vincent de Tyrosse		+ 2 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## 4) Travaux hors compétence - Commune de Tosse

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour la création d'une voie de desserte depuis l'avenue du Général de Gaulle et desservant la zone à urbaniser, la zone d'activité de Beillicq et le giratoire à l'intersection.

<i>Sections - Articles</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement : Article 45811922 : travaux hors compétence Tosse	+ 316 000,00 €	
Investissement Article 45821922 : travaux hors compétence Tosse		+ 316 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## 5) Meublés de tourisme

La Communauté de communes MACS participe depuis quelques années à la prise en charge financière de la visite de classement des meublés afin de monter en qualité du parc de meublés de tourisme.

La prise en charge de la première visite de classement (valable 5 ans) est reversée au propriétaire à hauteur maximale de 180 € TTC par meublé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant de la taxe de séjour varie selon que le meublé de tourisme soit classé ou non classé.

Les propriétaires de meublés de tourisme se font maintenant classer pour pouvoir appliquer une taxe de séjour plus avantageuse, entraînant une augmentation des coûts liés à la prise en charge financière des visites par MACS.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objectif d'ajuster les crédits nécessaires à la prise en charge des visites de classement des meublés.

Sections - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Article 62878 : Subventions aux loueurs de meublés	+ 30 000,00 €	
Fonctionnement Article 6574 : Subventions aux associations	-26 500,00 €	
Fonctionnement Article 65548 : Contributions aux organismes de regroupement	-3 500,00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## 6) Etudes de faisabilité pour l'aménagement des ZAE

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation d'études de faisabilité pour les aménagements liés aux zones d'activité économique.

Sections - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Article 6188 : Autres frais divers	+ 10 000,00 €	
Fonctionnement Article 65548 : Contributions aux organismes de regroupement	-10 000,00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 juin 2019

Le président,  
Pierre Froustey

